

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26-08-2025

Absents :

- Maitena DIRIBARNE donne pouvoir à Isabelle HENRY
- Xabi LARRE donne pouvoir à Mattin ETCHEVERRY
- Thierry POUSSON donne pouvoir à Patxi LANS
- Cécile LARRAMENDY donne pouvoir à Jean François GOICOCHEA

❖ Approbation du CR de la réunion du Conseil Municipal du 20/05/2025

M. le Maire soumet le compte rendu du dernier conseil municipal du 20/05/2025 au vote du conseil

Vote à l'unanimité

❖ Plan Local d'Urbanisme Intracommunautaire Sud Basse Navarre : avis de la commune sur le projet de PLUi arrêté

Lecture du projet de délibération par M. le Maire. Il précise les 2 OAP qui toucheront directement SJPP :

- rue d'Urgain (aménagement caserne gendarmerie)
- rue d'Ugange (zone économique)

4 abstentions (Maitena Diribarne, Mattin Etcheverry, Isabelle Henry, Xabi Larre), 14 pour

❖ Microfolies : demande de financement Europe FEDER

Suite au vote en vue de la création d'un poste de médiateur affecté à l'animation de la microfolie, M. le Maire demande au conseil de se positionner en vue de solliciter l'Europe au titre du FEDER, pour obtenir une aide de 92% sur une charge nette de 92.868,30€, correspondant aux coûts liés au poste pour 2 ans. Le plan de financement ainsi construit laisserait un reste à charge sur la période de 9.287,21€ par an pour la commune. Il est également demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de financement

4 abstentions (Maitena Diribarne, Mattin Etcheverry, Isabelle Henry, Xabi Larre) , 14 pour

❖ Subventions aux associations 2025

- Iparalai : déficit annoncé entre 40 et 50000€. Demande du pôle d'une participation de chaque commune. Proposition d'une subvention de 2500€.

Vote à l'unanimité

- Lurrama : 200 €

Vote à l'unanimité.

- Association des conciliateurs de justice : 150€ demandés.

4 abstentions (Maitena Diribarne, Mattin Etcheverry, Isabelle Henry, Xabi Larre) , 14 pour

- Le comité d'animation : proposition d'une subvention de 500€ pour payer les musiciens du repas des aînés.

Vote à l'unanimité

- ❖ Gestion du personnel : suppressions d'emplois, créations d'emploi, élargissement de grades associés à un poste

1- Evolution du tableau des effectifs

Afin de tenir compte du changement de grade suite à promotion interne ou ancienneté, il est proposé de convertir à compter du 1^{er} octobre 2025

- L'emploi d'agent de maîtrise principale (cat C) en emploi de technicien (cat B)
- L'emploi d'attaché (cat A) en emploi d'attaché principal (cat A)

Ce sont des intitulés de postes qui doivent être changés par le biais de suppression et création de nouveaux contrats.

Vote à l'unanimité

2- Elargissement des grades associés à un poste

En complément de la délibération du 20/05/2025 autorisant la création d'un emploi permanent d'animateur principal de 2^{ème} classe pour animer le programme microfolies, il est proposé de la compléter en associant tous les grades du cadre d'emploi des animateurs territoriaux en catégorie B, à savoir : animateur, animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe. Cette modification permettrait à titre dérogatoire que l'emploi puisse être pourvu par un agent contractuel (s'il ne peut l'être par un fonctionnaire)

4 abstentions (Maitena Diribarne, Mattin Etcheverry, Isabelle Henry, Xabi Larre) , 14 pour

❖ Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2030

Les collectivités territoriales ont des obligations en matière de couverture santé de leurs agents. Le centre de gestion a mis en place des contrats groupe d'assurance permettant de mutualiser les risques et de faire bénéficier aux collectivités de tarifs négociés. Pour la période 2026-2030, c'est l'assureur CNP assurances et le courtier RELYENS qui ont été retenus.

Proposition d'adhésion à ce contrat : vote à l'unanimité

❖ Fixation du taux de promotion d'avancement de grade

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement pour toutes les filières, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe. Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés, proposition est faite de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois, et d'abroger la délibération du 19/09/2007

Vote à l'unanimité

❖ Indemnité horaire pour travail des dimanches et jours fériés des saisonniers

Demande est faite par le trésor public de délibérer sur l'attribution d'une indemnité horaire pour les agents qui assurent leur service le dimanche ou les jours fériés.

Il est proposé de délibérer sur cette attribution selon les modalités suivantes :

- Sont concernés les fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires
- Peuvent percevoir l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés les personnels appelés à assurer leur service les dimanches et jours fériés dans le cadre de la durée hebdomadaire du travail
- Taux horaire : 0.74€ par heure effective de travail
- Cumul interdit pour la même période avec des IHTS

Vote à l'unanimité

❖ Dénomination des ponts :

Proposition est faite d'officialiser le nom du « Pont de l'église » et de dénommer le pont de la départementale « Pont du Moulin ».

2 abstentions (Simone Paris et Patricia Arangois), 16 pour

❖ Syndicat de Cize : convention de servitude

Dans le cadre de travaux réalisés par ENEDIS, des ouvrages électriques sur des parcelles appartenant aux communes indivises regroupées au sein de la commission syndicale du pays de Cize. Ces parcelles sont situées sur les communes d'Esterencuby, Lecumberry, Mendive et Bussunarits Sarrasquette.

Le conseil municipal est invité à accepter que ces terrains soient grevés d'une servitude gratuite pour le passage des poteaux et ancrage.

Vote à l'unanimité

- ❖ Avenant à la convention relative au déploiement du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme

Pour rappel, la délibération du 25/03/2025 prévoyait un remboursement à l'APGL de 1020€ initialement prévu pour la mise à disposition du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme. Suite à la constitution d'un lot rassemblant 4 communes, le coût est ramené à 255€. Proposition d'autorisation à M. le Maire de signer l'avenant afin de bénéficier de cette réduction

Vote à l'unanimité

- ❖ Communication du rapport d'activité 2024 de la CAPB

- ❖ Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est clôturée par M. le Maire

Le secrétaire de séance

Peyo IDIART

Approuvé à l'unanimité

1 abstention = X. LARBE